

Société

2 403 EUROS : LE PRIX DU SAVOIR ?

Jean-Baptiste Baudat

11/09/2017

Marronnier de la fin du mois d'août, le coût de la rentrée des étudiants fait l'objet d'une attention toute particulière cette année, avec la récente annonce gouvernementale de diminuer les aides aux logements de 5 euros par mois à partir d'octobre 2017. Jean-Baptiste Baudat, diplômé du master Politiques publiques à Sciences Po et d'une maîtrise de sciences politiques à Paris 1 Sorbonne, revient sur la baisse contrainte du panier budgétaire des étudiants en France.

Le coût évalué de la rentrée étudiante en septembre prochain est paroxystique : selon le **15^e baromètre** de la Fédération des associations générales étudiantes (Fage), le montant moyen d'une rentrée universitaire s'élèverait à 2 403 euros. Cet indicateur ne concerne que les primo-entrants en licence, soit moins de 7% des 2,5 millions d'étudiants dans le supérieur. Néanmoins, la diminution du portefeuille qui touche l'ensemble des étudiants s'est progressivement muée en un enjeu politique.

L'augmentation du coût de la rentrée étudiante : tensions autour des logements et des complémentaires santé

En microéconomie, on parle de contrainte budgétaire pour définir le périmètre limité du budget et de panier de consommation pour illustrer les biens ou services financés par ce budget. Or, dans le cas particulier d'un étudiant, certaines dépenses sont considérées comme impératives puisqu'elles conditionnent l'accès à l'éducation supérieure.

Ces dépenses sont de deux ordres. D'une part, elles peuvent être explicitement impératives car obligatoires, comme les frais d'inscription universitaire, les dépenses de sécurité sociale et de complémentaire santé. D'autre part, elles peuvent également être implicitement impératives et concernent les conditions de vie de l'étudiant sans obligation d'achat : ce sont les biens alimentaires, le loyer, les transports, les loisirs ou encore les frais scolaires secondaires (fournitures scolaires, repas universitaires). Il convient de bien distinguer ces deux types de dépenses, la première étant rigide et aisément évaluable tandis que la seconde est plus discrétionnaire et variable.

La première dépense du panier de consommation étudiant est – sans surprise – le loyer qui représente à lui seul 47% du budget mensuel. L'étude publiée par la Fage note une augmentation de 1,87% du prix du loyer. C'est la conséquence d'une offre lacunaire liée à la carence quantitative de logements, principalement dans le bassin parisien. L'équilibre s'ajuste donc par les prix *via* un nivellement par le haut qui dégrade l'accès des jeunes au logement autonome. Si des politiques publiques ont été mises en place pour juguler cette hausse, tel que l'encadrement des loyers en 2015, les villes universitaires continuent d'enregistrer des taux d'inflation de 2% en moyenne, aggravant les inégalités territoriales en la matière.

Ainsi, le coût de la rentrée en Île-de-France s'élève à 2 616,15 euros alors qu'en région ce dernier s'élève en moyenne à 2 329,35 euros. Autre exemple emblématique, un studio de 24m² se chiffre à 824 euros à Paris contre 324 euros mensuels à Poitiers. À noter qu'en matière de loyers étudiants, la France fait figure d'exception en Europe. En effet, parmi les capitales européennes, seule Londres devance Paris, avec un loyer étudiant moyen de 852 euros.

Enfin, la plus forte hausse du budget étudiant revient aux mutuelles obligatoires qui augmentent cette année de 9,1 euros en province et de 7,5% à Paris. Ce sont donc principalement les dépenses obligatoires qui pèsent sur la hausse du budget des étudiants.

Une évaluation difficile des dépenses discrétionnaires : un calcul symbolique

Le panier de consommation présenté par la Fage prévoit un budget compris entre 312 euros et 344 euros selon le lieu de résidence pour l'alimentation et les vêtements. Ces nombres ne peuvent être qu'un ordre de grandeur car ils dépendent des préférences individuelles. Le transport est quant à lui estimé à une centaine d'euros, avec pourtant des forfaits mensuels inférieurs à 50 euros pour les déplacements multimodaux. Enfin, le calcul du coût des loisirs estimé à une centaine d'euros est lui aussi variable.

Il faut également rappeler le périmètre restreint de cet indicateur qui ne concerne que les primo-entrants en licence, non boursiers et résidant dans un foyer autonome (hors de l'habitation familiale). Dès lors, les 2 403 euros ne s'appliquent pas aux bacheliers entrant en classe préparatoire – ce qui représentait 43 000 élèves lors de la rentrée de 2016 – ou encore aux bacheliers entrant en école privée.

En outre, cet indicateur ne précise pas que le loyer est d'autant plus discriminant pour les étudiants qui effectuent leurs études en dehors du foyer d'origine, tandis que la moitié des étudiants de 18 à

24 ans n'ont pas quitté leur nid familial et appartiennent très souvent à des catégories aisées de la population.

L'intérêt du calcul du coût de la rentrée est avant tout symbolique. En effet, il permet d'intégrer les frais de scolarité annuels, représente un indice pertinent de la contrainte financière pesant sur les étudiants ainsi que de ses évolutions sur le long terme.

Ce nombre – 2 403 euros – peut donc être relativisé sans pour autant occulter la visibilité qu'il apporte aux difficultés croissantes des étudiants devant les charges financières qui pèsent sur eux.

L'équation difficile du budget étudiant pour le gouvernement

Cette épineuse question du budget étudiant n'est pas nouvelle pour le gouvernement et l'équation est d'autant plus difficile que de nombreuses variables sont à prendre en compte : le soutien aux étudiants avec l'objectif de 60% d'une classe d'âge diplômée du supérieur, la nécessité d'équilibrer le solde budgétaire de l'État et l'impératif d'égalité territoriale et sociale entre étudiants.

L'enjeu du budget étudiant est d'autant plus considérable qu'il ne faut pas oublier que l'État finance le système universitaire *via* des dotations budgétaires, en sus des aides fournies aux étudiants, et qu'il est confronté à un choc démographique de quarante mille étudiants supplémentaires chaque année.

Conscient de cet enjeu, le Premier ministre Édouard Philippe a annoncé cet été une vaste réforme du baccalauréat mais aussi des exigences renouvées s'agissant de l'entrée dans les cursus universitaires avec l'instauration à la rentrée 2018 d'un « contrat de réussite étudiant ». Ce contrat devrait permettre de lutter contre le taux d'échec en licence (environ 60%) qui pourrait être évité par le biais d'une meilleure orientation. Par ailleurs, l'annonce d'une baisse de 5 euros des aides au logement a toutefois suscité des critiques, mais qui dépassent le cadre du seul budget des étudiants, puisque ceux-ci ne représentent qu'une part minoritaire des bénéficiaires de ces aides (800 000 sur 6,5 millions, même s'ils représentent un tiers des bénéficiaires à Paris).

De surcroît, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a lancé un dialogue avec le milieu universitaire concernant la mise en place d'un plan d'amélioration des conditions de vie étudiante ainsi qu'une réforme des aides. Son issue demeure incertaine au regard des objectifs d'économies du gouvernement pour 2018, mais il devrait contenir un objectif de 60 000 à 80 000 constructions de logements étudiants au cours du quinquennat. Il

serait souhaitable qu'elles soient fléchées vers les zones les plus tendues, où la contrainte budgétaire est la plus forte pour les étudiants.

Enfin, malgré cette situation difficile et même si les loyers semblent effectivement trop élevés en France, le coût de la rentrée universitaire y demeure modéré par rapport à d'autres pays européens. Là où les frais d'inscription sont gratuits (Norvège, Suède, Finlande, Danemark), le coût de la vie y est souvent plus élevé, à l'exception de l'Allemagne qui cumule gratuité de l'inscription universitaire, coût du logement étudiant faible (463 euros à Berlin) et coût de la vie raisonnable (prix d'un repas estimé à 8 euros à Berlin contre 14 euros pour Paris).

Au total, il semble primordial de ne pas ériger une barrière financière à l'entrée des universités. La combinaison d'une barrière méritocratique et d'une meilleure rationalisation des choix des primo-entrants en licence semble être la seule issue favorable. À l'heure où le budget de l'État comme celui des étudiants se fait plus petit, un compromis doit être trouvé.

Ce dernier ne doit toutefois pas occulter la dimension sociale et citoyenne de l'éducation, du primaire au supérieur. Jaurès, déjà, avait trouvé les mots en 1894, dans son discours sur les libertés du personnel enseignant, pour décrire l'exigence de la République : « C'était d'un bout à l'autre, depuis l'école de hameau jusqu'à l'institut central, (...) un même enseignement qui devait conduire, par degrés, tous les esprits de l'éducation élémentaire à la part d'éducation supérieure qui peut revenir à chaque citoyen ».